

*Initiatives ministérielles*

avec tous les chiffres qu'il vient de donner qui sont totalement faux.

Monsieur le Président, le projet de loi C-91 est une législation conçue pour favoriser la science et la technologie, pour avantager l'acquisition d'une expérience accrue sur les marchés, et pour permettre à nos chercheurs de relever les défis qui se présentent. . .

[Traduction]

**M. Lee:** Monsieur le Président, cela frôle la violation de privilège. J'interviens tout de suite de peur que nous ne partions du mauvais pied. Je sais que le député a établi les bases de son discours, mais je ne voudrais pas qu'il laisse l'impression que j'ai donné de faux chiffres, de faux renseignements à la Chambre. S'il dit que j'ai fait cela, je veux qu'il se rétracte immédiatement. Il peut contester les chiffres que j'ai utilisés, mais sa façon de le dire peut laisser l'impression que j'ai donné de faux renseignements à la Chambre. J'espère qu'il clarifiera la question.

[Français]

**M. Della Noce:** J'espère que vous ne m'enlèverez pas le temps de parole que le député a pris, mais je dois dire que l'honorable collègue, membre du Parti libéral, n'a pas les bons renseignements dans ses chiffres.

Monsieur le Président, comme je le disais tantôt avant que l'on m'interrompe, nos chercheurs doivent relever les défis qui se présentent sur les marchés internationaux. Assurer une meilleure protection des brevets nous permettra d'atteindre ces objectifs plus rapidement et avec plus d'efficacité.

Nous avons, dans notre pays, tout ce qu'il faut pour passer à l'avant-garde dans le secteur de la recherche pharmaceutique. Notre médecine est réputée pour son excellence. Des noms comme Banting, Penfield, Pinel et Selye nous ont fait connaître aux quatre coins du monde. Nous avons aussi un système de soins de santé qui fait l'envie du monde entier.

En tant que Lavallois, j'ai connu Armand Frappier personnellement, celui qui a inventé le premier vaccin de pénicilline.

Nous disposons aussi d'une main-d'oeuvre qualifiée. Nous offrons des crédits d'impôt qui comptent parmi les plus généreux du monde. Mais il nous manque un élément essentiel, c'est-à-dire une protection à la propriété intellectuelle concordant avec la protection offerte dans les autres pays industrialisés du monde, une loi sur les brevets qui nous permette d'être concurrents dans le secteur des investissements en R-D.

Depuis 1984, le gouvernement a accordé une grande priorité à la réforme de la Loi canadienne sur la propriété intellectuelle. Cela fait partie des efforts que nous déployons pour le renouvellement économique.

• (1230)

Le gouvernement a toutefois dû se battre sans relâche pour en venir à la modernisation et à la simplification, je dirais même à l'uniformité de ces lois. Les doléances formulées par les honorables députés de l'opposition ne me surprennent surtout pas. Je me rappelle du projet de loi C-22 où on a eu beaucoup de difficultés, et souvent c'était à cause probablement d'une partisanerie politique. Au cours de toutes ces années, ils ont fait tout en leur pouvoir pour compromettre les progrès que nous voulions accomplir.

J'ai entendu des députés de l'opposition affirmer que le gouvernement procédait avec trop de rapidité à l'étape de la deuxième lecture. Ces personnes semblent ignorer que l'on parle d'un investissement de l'ordre de 500 millions de dollars. Les sociétés pharmaceutiques novatrices ont affirmé qu'elles consentiraient de telles sommes, après avoir entendu le gouvernement déclarer, en janvier dernier, qu'il allait procéder au renforcement de la protection accordée aux brevets de produits pharmaceutiques.

Les investissements dont je parle ici sont d'une importance capitale, à l'heure où le secteur pharmaceutique est en pleine restructuration de par le monde. Ne nous y trompons pas: il existe bien d'autres pays qui souhaiteraient profiter de tels investissements. Si le Canada n'agit pas avec la célérité voulue, la porte qui nous est ouverte risque de se refermer, et cela pour toujours.

Je représente un comté qui s'appelle Laval-Est, la ville de Laval, et chez nous nous avons des choses extraordinaires que ce projet de loi nous permettra d'accomplir, et c'est déjà commencé grâce au projet de loi C-22. Vous n'êtes pas sans savoir que chez nous il y a des compagnies telles Bio-Mega, Marion-Merrell, qui maintenant ont été achetées par Merrell Dow Pharmaceutiques Inc., anciennement Laboratoires Nordic Inc. Nous avons aussi Biochem Pharma Inc., dont j'écouterai le président dernièrement, M. Bellini, un homme extraordinaire, pas parce qu'il s'appelle Bellini, qu'il est d'origine italienne, mais parce qu'il est un homme extraordinaire, qui a fait avec Biochem, et à Laval, des investissements assez intéressants. Biochem, qui a obtenu en passant les droits du médicament pour traiter le SIDA, appelé le 3TC, est un produit qui a été quand même mis au point par un chercheur du Québec, le Dr Bernard Belleau, de l'Université McGill de Montréal. Ce vaccin sera un produit québécois, et la recherche et la fabrication se fera chez nous à Laval, au Québec.

Donc, si ces lois peuvent aider ces gens à investir et, comme mon collègue de l'opposition le disait tantôt, mais que les prix augmentaient, alors là je ne serais pas d'accord. Quand les prix n'ont pas augmenté, là on dit: c'est à cause de la récession. Mais si les prix avaient augmenté, cela aurait été la faute de quelqu'un d'autre. Mais c'est toujours la faute de quelqu'un. Pour le moment, le prix